

# Foire aux questions

*Promeneurs du Net Parentalité 33*



- **Qu'est-ce que ça implique de devenir PDNP ?**

**Dans mes activités pros, dans ma quantité de travail, dans mon quotidien au sein de ma structure d'exercice ?**

Devenir PDNP implique de réadapter ses activités quotidiennes, en y intégrant un temps de présence numérique, sans être une quantité de travail supplémentaire. Cela permet de diversifier ses modes d'interventions auprès des parents.

- **Quels sont les risques pour moi et ma structure d'assurer une mission PDNP ? Y a-t-il des risques de harcèlement ?**

**Des risques juridiques ?**

Les éventuels risques sont les mêmes que dans votre pratique du quotidien. S'informer sur les bonnes pratiques numériques est important, cela pourra être discuté lors des regroupements du réseau.

- **Comment faire si je n'ai pas de réponse à apporter à une question ?**

N'hésitez pas à interpeller la coordination, le réseau de professionnels PDN, les ressources mises à disposition, ou encore orienter le parent vers un autre professionnel.

- **Serais-je aidé si je ne m'en sors pas avec les réseaux sociaux ? Y a-t-il des formations ?**

Chaque PDNP est accompagné dans la création de son compte professionnel lors du premier regroupement. Par la suite, des temps de formations et des regroupements sont organisés deux à trois fois dans l'année, les questions techniques de prise en main des outils numériques peuvent y être abordées.

- **Combien de temps et de fois par an les rencontres de réseaux ont-elles lieu ? Combien de fois vais-je être mobilisé en tant que PDNP ?**

Il y a deux à trois regroupements organisés chaque année. Ils ne sont pas obligatoires, mais il est fortement conseillé d'y assister. En effet, cela permet de faire vivre le réseau et d'échanger entre professionnels sur sa pratique numérique.

- **L'utilisation du logo PDN et la mention de la CAF dans mes publications, est-ce obligatoire ?**

La mention de la CAF n'est pas obligatoire sur les réseaux et dans les publications du PDN. Le logo PDN quant à lui, doit nécessairement apparaître, afin que les parents puissent bien identifier le professionnel comme étant membre du réseau.

- **La structure doit-elle être impliquée dans PDN Jeunesse pour être PDN Parentalité ?**

Il n'y a pas de nécessité à faire partie des PDN Jeunesse pour être PDN Parentalité, car les deux réseaux ne s'adressent pas même au public. Toutefois, des liens peuvent être mis en place afin de travailler notamment avec les parents de jeunes.

- **Y a-t-il des financements prévus pour effectuer la mission PDN Parentalité ?**

Une aide au démarrage de 1000€ peut être attribuée par la CAF de la Gironde, uniquement pour l'achat et le renouvellement de matériel numérique et informatique, afin de faciliter la mission du PDN P.

- **Y a-t-il un nombre minimum d'heures à effectuer ?**

Une présence numérique de deux heures hebdomadaires est souhaitée, à répartir et organiser dans l'emploi du temps du salarié, selon ses horaires de travail et les besoins des parents.

- **Si je n'y connais rien aux réseaux sociaux, puis-je quand même candidater ?**

Oui, un accompagnement et des formations spécifiques au numérique seront proposés. Toutefois, il est nécessaire de porter un intérêt aux pratiques numériques.

- **Y a-t-il une convention ?**

Il n'y a pas de convention, uniquement la Charte Départementale des PDN Parentalité qui doit être signée par le référent de la structure et le professionnel missionné.

- **La mission PDN P est-elle reconduite chaque année ?**

Il n'y a pas de durée définie pour cette mission, chaque professionnel intégrant le réseau PDN P peut y rester autant de temps qu'il le souhaite. Le retrait du dispositif est possible à tout moment, en respectant la procédure de sortie.

- **Le fait de fixer un temps dédié dans l'emploi du temps, ne limite-t-il pas la réactivité face aux demandes des parents ?**

Chaque PDN P peut organiser son temps de présence numérique hebdomadaire comme il le souhaite (permanence fixe, présence en continu...) et selon ce qui est possible dans son emploi du temps. Le seul impératif étant d'avoir une présence minimale de deux heures par semaine, à organiser et répartir selon les besoins de chacun.

- **Les demandes des parents sont-elles plutôt en journée ou le soir ?**

Les deux sont possibles, cela reste à définir individuellement pour chaque PDN P et selon les structures. Il est possible d'essayer différents créneaux en termes d'horaires, afin d'évaluer ce qui peut convenir au mieux aux besoins des parents.

- **La partie "écoute/aide" est-elle indispensable ? Est-ce que cela peut se faire de manière "informelle" ou doit-il y avoir un axe de travail spécifique sur cette mission ?**

Plusieurs modes d'intervention sont possibles sur le numérique (transmission d'informations, création de contenus préventifs, discussions, orientation...), chaque PDN P peut se saisir de ces différentes possibilités comme il le souhaite, selon les besoins des parents et en lien avec le projet de sa structure.

- **Peut-on proposer ces missions uniquement aux familles/jeunes de notre structure ou les missions doivent-elles être ouvertes à tous ?**

Cette mission s'adresse aux familles que vous rencontrez dans vos structures, mais doit également pouvoir être accessible à d'autres parents. En effet, l'un des objectifs du dispositif est de développer une autre forme de soutien à la parentalité en direction de tous.

- **Y aura-t-il des informations à fournir (nom des parents, sujet traité, etc.) ?**

Les informations relatives aux parents ne seront pas à fournir, cela doit rester anonyme. Toutefois, le nombre de parents avec lesquels le PDN aura été en contact, le type de demande, ainsi que les thématiques globales abordées, seront demandés. Ces éléments donneront ainsi une idée de l'activité du réseau, et permettront d'organiser des rencontres du réseau sur des thématiques spécifiques souvent abordées dans les échanges entre parents et PDN P.

- **Combien de personnes seront retenues sur la 1ère vague de candidature ?**

Sur la première vague de candidature, nous n'avons pas fixé de limite, car nous sommes sur le lancement du réseau. Une seconde vague aura lieu plus tard dans l'année, où une limite pourra être fixée, selon le nombre de professionnels déjà présents dans le réseau.

- **Est-ce que ce sont deux candidatures différentes pour être PDNP et PDNJ ?**

PDN P et PDN J sont deux engagements différents, coordonnés par deux opérateurs distincts, donc les dossiers de candidature ne sont pas les mêmes.

- **Les parents qui prennent contact avec nous sont-ils ceux que nous suivons déjà, ou bien d'autres que nous ne connaissons pas forcément ?**

L'idée est de pouvoir élargir et ainsi proposer ce mode d'intervention à des parents déjà connus de la structure, mais aussi à des parents n'ayant pas connaissance de ce qui existe, afin justement de leur apporter ces informations.

- **Peut-il y avoir plusieurs PDNP sur un même territoire ?**

La présence de plusieurs PDN P sur un même territoire est tout à fait envisageable. Dans ce cas de figure, l'intérêt sera pour les professionnels concernés de pouvoir échanger sur leur pratique numérique et d'avoir une intervention complémentaire. Des regroupements de PDN P par territoire pourront être envisagés.

- **Y a-t-il un contrôle de formation de la personne ressource derrière ?**

Il est demandé dans le dossier de candidature d'indiquer la formation, ainsi que l'expérience du professionnel missionné pour être PDN P.

- **Comment les familles prendront-elles connaissance de nos comptes professionnels PDN P ?**

Les familles pourront prendre connaissance des comptes professionnels PDN P par différents biais. Par exemple, par l'information de cette nouvelle proposition diffusée par vos structures, par le site national des PDN où vous serez répertorié, ou encore par une communication plus globale assurée par la coordination, afin de faire connaître l'existence du réseau.

- **Des supports d'interconnaissance entre les différents dispositifs d'accompagnement des parents et d'actualisation des informations et actualités dans le réseau PDN P ont-ils été pensés ?**

Des ressources vont être mises à disposition des PDN P par la coordination du réseau. Il s'agira de ressources sur des thématiques spécifiques, mais également sur les dispositifs existants dans le domaine de la parentalité en Gironde. Ce support pourra être nourri par l'ensemble du réseau, et évoluer au fil des modifications et créations de services et structures.

- **A quel horizon la mise en place des PDN P petite enfance ?**

Le démarrage du réseau va s'effectuer exclusivement avec des structures et des professionnels exerçant auprès de parents d'enfants et d'adolescents. Concernant le champ de la petite enfance, une ouverture pourra être envisagée d'ici deux ans, selon l'avancement du réseau préexistant.

- **Pourquoi ne pas prendre de bénévoles ?**

Sont éligibles toute structure ou professionnel œuvrant dans le champ de la parentalité et ayant un contact régulier avec des parents. Il est nécessaire d'avoir un statut de salarié, car ce n'est pas une activité rémunérée, il s'agit vraiment d'une mission à intégrer à la fiche de poste et à l'emploi du temps du professionnel missionné. De plus, il est souhaitable que le professionnel puisse assurer sa mission sur une longue durée et à rythme régulier chaque semaine.

- **La mission PDN P doit-elle être continue et non limitée sur certaine période ou évènements ?**

Il s'agit d'un engagement, qui doit pouvoir être continu, afin que le Promeneur du Net soit repéré et qu'il puisse créer des liens de confiance dans la durée et dans la continuité des liens qu'il entretient avec les parents au sein de sa structure.

**POUR PLUS D'INFORMATIONS:**

**Coralie MELLE**  
Coordinatrice PDN P 33

**07.63.95.76.85**  
**[pdnp.coordination@gmail.com](mailto:pdnp.coordination@gmail.com)**

